



COMMUNE D'ARCANGUES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-huit du mois de juin deux mille vingt-quatre à 19 h 30.
La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, Mme CURUTCHET Maitena, M. GARMENDIA Jean, Mme LAFFONTAS Céline, M. VITIELLO Laurent, Mme HARAN Corinne, Mme CHARLANNE Sandrine, M. GAROSI Rémy, Mme DUCOURNAU Marcelle, M. PICOT Olivier, M. GARIADOR Alain, Mme JOST Sybille, Mme FAVRE Nathalie, Mme DACHARY Sylvie, M. AIME Ramuntxo, Mme BONNARDET Marlène, M. FERRUS Stéphane

Secrétaire de séance : M. MAISTERRENA Didier

Absents excusés :

M. DARRIGOL Daniel ayant donné pouvoir à M. GARMENDIA Jean
M. GARRIGUE Jean-Michel ayant donné pouvoir à Mme LAFFONTAS Céline
Mme THOMAS Nélize
Mme CABROL Laurence
Mme CAZAUX Marie-Christine

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres ayant pris part au vote : 20

Date de la convocation : 14 juin 2024
Date d'affichage : 14 juin 2024
Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2024/44

Adoption du règlement intérieur et de la tarification des services périscolaires de la Commune d'Arcangues pour la période 2024-2025

M. VITIELLO présente aux élus du Conseil municipal les éléments relatifs au règlement intérieur des services périscolaires applicable à compter du 1^{er} septembre 2024 :

- Accueil périscolaire des matins, soirs et mercredis,
- Service de restauration,
- Accueil de loisirs pendant les vacances scolaires,

Détaillés dans le projet de règlement annexé.

M. VITIELLO demande aux conseillers de valider ce règlement ainsi que la reconduction des tarifs des services.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications :

APPROUVE le règlement intérieur des services périscolaires de la commune ainsi que la grille tarifaire des services périscolaires de la commune pour la période 2024-2025 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les opérations budgétaires et comptables correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,




M. ECHEVERRIA Philippe.

Le secrétaire,



M. MAISTERRENA Didier